Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS 2026071

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260605-D202636-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Roseline COURROT, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Absents excusés ayant donné procuration :
Johny MEUR à Sonia BORDET
Xavier HENNEQUIN à Alexandre COCHARD
Amandine LE GUELLEC à Perrine DREZEN
Nathalie LE GOFF à Françoise TRIN
Date de convocation : 1er juin 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Madame Priscilla DEBRIX LECLERCQ est nommée secrétaire de séance.

## 2026-36/ Désignation représentant CLECT :

Madame la Maire présente le dossier.
La CLECT est obligatoire pour les communautés soumises à FPU. Cette commission est chargée d'établir un rapport sur les charges transférées lors de chaque transfert de compétence, permettant de modifier les attributions de compensation entre EPCI et communes : « La commission d'évaluation des transferts de charges doit rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'établissement public de coopération intercommunale et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer ».
Le conseil communautaire en date du 24 avril 2026 a fixé la composition de la CLECT, comme suit :

- le président de la communauté de communes ;
- le vice-président de la communauté de communes en charge des finances ;
- un élu titulaire et un élu suppléant par commune.

Les communes sont appelées à délibérer pour désigner leurs représentants.
La CLECT lors de sa première réunion élira son président et un vice-président parmi ses membres.
Il est précisé que la CLECT pourra aussi associer à ses travaux, en fonction des thèmes traités mais sans prendre part au vote, les vice-présidents en charge des compétences transférées ou toute autre personne qualifiée.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'Unanimité,**

**De désigner :**

- **Sonia BORDET Membre titulaire de la CLECT**
- **Johny MEUR Membre suppléant de la CLECT**

***Délibération rendue exécutoire***
***Télétransmise à la Préfecture le 9 juin 2026***
***Publiée ou notifiée le 9 juin 2026***

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)